

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°49 du 19 novembre 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°14**

**CIRCULAIRE N° 0-41603-2010/DEF/EMM/ROJ**

modifiant la circulaire n° 0-28512-2010/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 relative à la liste des formations de la marine nationale.

*Du 18 octobre 2010*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

**CIRCULAIRE N° 0-41603-2010/DEF/EMM/ROJ modifiant la circulaire n° 0-28512-2010/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 relative à la liste des formations de la marine nationale.**

*Du 18 octobre 2010*

NOR D E F B 1 0 5 2 4 6 0 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Circulaire n° 0-28512-2010/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 (BOC N° 33 du 12 août 2010, texte 20. ; BOEM 113.1).

*Référence de publication :* BOC N°49 du 19 novembre 2010, texte 14.

---

La circulaire n° 0-28512-2010/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 est modifiée comme suit :

1. Remplacer l'annexe par l'annexe jointe.
2. Le reste sans changement.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.

ANNEXE.  
**LISTE DES FORMATIONS DE LA MARINE.**

1. FORMATIONS DÉPENDANT DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

- état-major de la marine (EMM) ;
- service logistique de la marine ;
- commission permanente des programmes et des essais des bâtiments de la flotte (CPPE) ;
- centre d'enseignement supérieur de la marine (CESM) ;
- service d'information et de relations publiques des armées - marine (SIRPA/marine) ;
- antenne de l'état-major de marine à Toulon ;
- état-major de l'amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien (ALINDIEN) (1) ;
- base navale de Dégrad-des-Cannes ;
- base navale de Fort-de-France ;
- base navale de Port-des-Galets ;
- élément base navale (EBN) de Mayotte ;
- base navale de Nouméa ;
- base navale de Papeete ;
- base navale de Djibouti ;
- unité marine au Cap-Vert ;
- base navale et de soutien (BNS) d'Abou Dabi ;
- centre fonctionnel des systèmes d'information (CFSI) ;
- centre de soutien informatique des applications métiers (CSIAM).

2. FORMATIONS DÉPENDANT DES FORCES MARITIMES.

**2.1. Force d'action navale.**

- état-major de la force d'action navale (FAN) ;
- groupe naval d'essais et de mesures (GROUPEM) ;
- groupe de plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche) ;
- groupe de plongeurs démineurs de l'Atlantique (GPD Atlantique) ;
- groupe de plongeurs démineurs de la Méditerranée (GPD Méditerranée) ;
- flottille amphibie (FLOPHIB) de Toulon.

## **2.2. Force sous-marine et force océanique stratégique.**

- état-major des forces sous-marines (FSM) ;
- escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE) ;
- escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA) ;
- base opérationnelle de l'Île Longue (COMILO) ;
- centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique (CIRA) ;
- centre de transmissions marine (CTM) de France-Sud ;
- centre de transmissions marine (CTM) de Rosnay ;
- centre de transmissions marine (CTM) de Sainte-Assise.

## **2.3. Force de l'aéronautique navale.**

- flottilles, 4F, 11F, 12F, 17F, 21F, 23F, 24F, 25F, 28F, 31F, 32F, 34F, 35F et 36F ;
- escadrilles 22S, EIP/50S et 57S ;
- état-major de la force de l'aéronautique navale (ALAVIA) ;
- base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic (BAN Lanvéoc) ;
- base d'aéronautique navale de Landivisiau (BAN Landivisiau) ;
- base d'aéronautique navale de Lann-Bihoué (BAN Lann-Bihoué) ;
- base d'aéronautique navale de Nîmes-Garons (BAN Nîmes-Garons) ;
- base d'aéronautique navale d'Hyères (BAN Hyères) ;
- base d'aéronautique navale de La Tontouta (BAN Tontouta) ;
- centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale, 10S (CEPA/10S) ;
- centre logistique de l'aéronautique navale (CéLAÉ).

## **2.4. Force des fusiliers marins et commando.**

- état-major de la force maritime des fusiliers marins et commandos (FORFUSCO) ;
- base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO) ;
- commando Trépel ;
- commando de Penfentenyo ;
- commando de Montfort ;
- commando Jaubert ;

- commando Hubert ;
- commando Kieffer ;
- groupement de fusiliers marins (GFM) de Brest ;
- groupement de fusiliers marins (GFM) de Toulon ;
- formation « missions extérieures » (MISSEXT).

### 3. FORMATIONS DES COMMANDEMENTS MARITIMES À COMPÉTENCE TERRITORIALE.

#### 3.1. Arrondissement maritime Atlantique.

- état-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT) ;
- centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces (CISMF) (1) ;
- base navale de Brest ;
- base navale de l'Adour ;
- marine à Nantes Saint-Nazaire (COMAR Nantes) ;
- marine à Bordeaux (COMAR Bordeaux) ;
- marine à Strasbourg (COMAR Strasbourg) ;
- formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) de Brest ;
- centre d'expérimentations pratiques de lutte anti-pollution (CEPPOL) ;
- centre de renseignement de la marine (CRMar) ;
- Lorient garnison (2).

#### 3.2. Arrondissement maritime Méditerranée.

- état-major du commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée (CECMED) ;
- bataillon de marins pompiers (BMP) de Marseille ;
- base navale de Toulon ;
- marine à Marseille (COMAR Marseille) ;
- marine à Ajaccio (COMAR Ajaccio) ;
- formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) de Toulon ;
- centre administratif de la Méditerranée (CAMED) ;
- Toulon cercles, sport et foyers (CSF) (2) ;
- centre Lamalgue (2).

### **3.3. Arrondissement maritime Manche - mer du Nord.**

- état-major du commandement de l'arrondissement maritime Manche - mer du Nord (COMAR Manche) ;
- base navale de Cherbourg ;
- marine à Dunkerque (COMAR Dunkerque) ;
- marine au Havre (COMAR Le Havre) ;
- formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale (FOSIT) de Cherbourg ;
- Cherbourg cercles, sport et foyers (CSF) (2).

### **3.4. Marine à Paris.**

- état-major du commandement de la marine à Paris (COMAR Paris) ;
- établissement d'aéronautique navale de Dugny Le Bourget (EAN Dugny) ;
- centre administratif de la marine à Paris (CAM Paris) ;
- centre médical de la marine à Paris.

## **4. FORMATIONS DÉPENDANT DES SERVICES.**

- direction centrale du service de soutien de la flotte (DCSSF) ;
- direction locale du service de soutien de la flotte à Brest (SSF Brest) ;
- direction locale du service de soutien de la flotte à Toulon (SSF Toulon) ;
- station d'essais des combustibles et lubrifiants de la flotte (SECLF).

## **5. FORMATIONS DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE.**

- direction du personnel militaire de la marine (DPMM) ;
- groupe des écoles du Poulmic et école navale (ALENAV) ;
- centre d'instruction naval de Brest (CIN Brest) ;
- centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier) ;
- école des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA) ;
- école de l'aéronautique navale (EAN) ;
- école d'initiation au pilotage (EIP) ;
- école de spécialisation hélicoptère embarqué (ESHE) ;
- école des fusiliers marins ;
- école des fourriers de Querqueville ;

- école de plongée ;
- école des marins météorologistes océanographes (ECOMETOC) ;
- école des marins pompiers de Marseille ;
- service de recrutement de la marine (SRM) ;
- service de psychologie de la marine (SPM) ;
- service commun des cercles et foyers ;
- école des officiers du commissariat de la marine (EOCM).

#### 6. FORMATIONS DÉPENDANT DES INSPECTIONS.

- inspection de la marine nationale ;
- inspection du service de santé pour la marine.

---

(1) OVIA MARINE. Organisme à vocation interarmées.

(2) Jusqu'à incorporation dans la base de défense (BDD).